

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 09 juillet 2024

Nombre de membres du conseil : 11	Quorum : 6
En exercice : 10	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 7	Date convocation : 03/07/2024
Pouvoirs de vote : 0	Date d'affichage : 03/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet, à quinze heure, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'est réuni, à l'hôtel de ville de Prayssas, sous la présidence de Monsieur José ARMAND, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CIAS).

Nom - Prénom	Présent	Pouvoir	Observation	Excusé	Absent
ARMAND José	X				
BIDET Valérie				X	
BOUSQUIER Philippe	X				
CAPOT Louis			Démission		
CLAVEL Etienne				X	
DUCOS Jean-Pierre	X				
LABAT Jocelyne				X	
MASCARIN Nicole	X				
MEROT Marie-Thérèse	X				
PALADIN Alain	X				
PERUZZETTO Yolande	X				
Soit, pour cette séance :		7		3	

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse Mérot

Délibération n°22-2024 FINANCES – Budget annexe MARPA Décision budgétaire modificative portant virement de crédits DM n°1	<i>Acte rendu exécutoire</i> <i>après le dépôt en</i> <i>Préfecture</i> 6 JUIL. 2024 <i>Publication</i> 6 JUIL. 2024
--	---

Vu le budget 2024 du CIAS du Confluent et Coteaux de Prayssas (budget annexe MARPA M22),

Considérant la nécessité de réaliser un emprunt court terme dans l'attente de l'encaissement des subventions concernant les travaux de rénovation de la cuisine et de l'installation de la chaudière à granulés bois.

Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité de procéder à une décision modificative sur le budget annexe MARPA.

Monsieur le Président propose de procéder à des ajustements de crédits en recettes sur la section d'Investissement. La décision modificative n°1 permettra d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget annexe MARPA, pour tenir compte de la modification du calendrier de la réalisation des travaux prévus au BP 2024 : installation chaudière à granulés bois et travaux de rénovation.

La modification du calendrier et notamment le décalage au 2nd semestre 2024 des travaux de la cuisine ne permettront pas l'encaissement du solde des subventions sur le même exercice 2024. Il s'agit de prendre en compte les délais de versements des financeurs :

- La CARSAT finance la cuisine et la chaudière et versera le solde des 181 304 € à la fin des travaux sur production d'un bordereau récapitulatif des dépenses effectuées accompagné des factures acquittées,
- Territoire d'énergie 47 en partenariat avec l'ADEME finance la chaudière via le fonds chaleur pour un montant global de 68 617 € dont le solde sera versé à la réception du rapport final et de l'attestation d'atteinte des résultats réels soit 12 mois après la mise en service.

Ces éléments nécessitent un virement de crédits en diminuant l'enveloppe des subventions et en augmentant l'emprunt, sans impact sur l'enveloppe totale de la section d'Investissement.

Section d'Investissement - Recettes :

- Chapitre 13 : - 145 448 € et chapitre 10 : - 4552 € : diminution du montant des sommes à encaisser et chapitre 16 : + 150 000 € rajout d'un emprunt court terme

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

7 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Autorise le Président à modifier le budget annexe MARPA 2024 par la décision modificative n°1 comme ci-dessous :

Section d'INVESTISSEMENT			
DÉSIGNATION DES ARTICLES		RECETTES	DÉPENSES
Chapitres/Articles	Intitulés		
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers			
10222	FCTVA	- 4 552.00 €	
Chapitre 13 - Subventions d'Investissement			
13188	Autres subventions	- 145 448.00 €	
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées			
1641	Emprunts en euros	+ 150 000.00 €	
INVESTISSEMENT – TOTAUX		0.00 €	

Pour copie certifiée conforme,

Le Président de séance,

CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas
José Armand

La secrétaire de séance,

CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas
Marie Thérèse-Mérot